

Accord Reconnaissance des Compétences et Qualification : Suite de l'histoire...

Cfdt: **Accord Reconnaissance des Compétences et Qualification : Suite de l'histoire...**

A la Direction Marketing Grand Public (DMGP), depuis notre point fin 2018 sur le déploiement de ARCQ, la situation est plutôt favorable à plusieurs niveaux :

- le push mail salarié concernant l'auto évaluation des compétences a bien été envoyé aux salarié(e)s le 24/01/2019 pour une réponse fin février 2019,
- le pilote a bien été exploité avec un retour auprès des équipes et quelques ajustements ont été pris en compte dans les définitions des compétences des 2 métiers.

Des points de vigilance demeurent :

- d'une part les compétences qui ne figurent pas dans le nouveau référentiel métier mais qui sont exercées, ne sont pas prises en compte,
- d'autre part toutes les activités antérieures à 12 mois ne peuvent être intégrées ce qui ouvre la voie à des contestations sur la partie reconnaissance de l'accord.

A la Direction Clients Grand Public (DCGP), nos inquiétudes exprimées en fin d'année sont plus que jamais fondées.

En effet, lors de la présentation du 18/10/18 faite aux salariés DCGP était annoncé un déploiement courant 1^{er} trimestre 2019, le second point important de l'annonce était la mise en place d'un pilote au 5/2 2018.

A ce jour, aucune information concernant le déploiement ou le pilote n'a été communiquée. Même les représentants du personnel n'ont pas eu de réponses précises à leurs questions lors des réunions DP mensuelles.

A la Direction Finance Stratégie et Développement (DFSD), depuis octobre, le calendrier de déploiement annoncé est respecté.

Une présentation aux salarié(e)s expliquant le processus d'évaluation et le calendrier associé a été réalisée, les managers ont suivi une formation et les entretiens d'auto évaluation vont pouvoir commencer.

Les fiches métiers ont toutes été créées, et revanche, les représentants du personnel n'ont pu obtenir d'informations claires sur les ajustements éventuels intervenus lors du pilote.

A la Direction Métiers Pro/Pme, la situation est quasi inchangée par rapport à Octobre 2018. Les seules avancées : pas de pushmail salarié mais peu de temps après la distribution de notre tract d'octobre, les RH ont organisé quelques réunions d'infos sur ARCQ.

Aux dernières questions des DP, les réponses obtenues sont très floues tant sur l'avancée de la généralisation des nouvelles fiches métiers que le positionnement des salarié(e)s des équipes sur le nouveau référentiel. Aucun calendrier autre qu'une généralisation en 2019 n'est annoncé.



2019 Télécoms Prestataires - 11 rue Lucien Lévy - 92010 Nanterre - Tel : 01 41 39 00 00 - Email : contact@telecom-cfdt.fr - Site internet : www.telecom-cfdt.fr

A la Direction Marketing Grand Public (DMGP), depuis notre point fin 2018 sur le déploiement de ARCQ, la situation est plutôt favorable à plusieurs niveaux :

- le push mail salarié concernant l'auto évaluation des compétences a bien été envoyé aux salarié(e)s le 24/01/2019 pour une réponse fin février 2019,
- le pilote a bien été exploité avec un retour auprès des équipes et quelques ajustements ont été pris en compte dans les définitions des compétences des 2 métiers.

Des points de vigilance demeurent :

- d'une part les compétences qui ne figurent pas dans le nouveau référentiel métier mais qui sont exercées, ne sont pas prises en compte,
- d'autre part toutes les activités antérieures à 12 mois ne peuvent être intégrées ce qui ouvre la voie à des contentieux sur la partie reconnaissance de l'accord.

Documents

[Accord Reconnaissance des Compétences et Qualification : Suite de l'histoire...](#)